COMPTE-RENDU COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2011

Présent(e)s :

M. Didier BACOT
M. Eric BARRUET
Mme Monique EGO
M. Jérôme HALLER
Mme Denise HENRIOT
Mme Elisabeth KANZA
M. François LAURENT
Mme Catherine MESTIRI
Mme Dominique PETIT
Mme Yasmine PEZANT
M. Ludovic SARRAZIN

Absent(e)s :

M. Dominique AZIL
M. Joël BOURGEOIS
Mme Géraldine CAPRON
Mme Delphine DELAMOTTE
Mme Emilienne DUNAND
Mme Maryanne LAPALME
Mme Maryvonne LAVAIRE
Mme Maryline LEQUEN
Mme Valérie LOUMIKOU
Mme Monique MAGNOLER
Mme Maryse MASSERON
Mme Nadège MORVANT
M. Pascal POINDRON
Mme Evelyne SILLY
Mme Magali TIXIER
Mme Florence TRIPIAU
Mme Marie-Aude VERDOT

Absent(e) excusé(e)s :

Mme Sylvie BALCAEN
M. Martial BUTEAU
M. Michel DELMAS
Mme Annick GARZONI
Mme Christine LALLOYER
M. Christophe LAMY
Mme Claudine LAULAGNET
Mme Céline LEDENT
Mme Muriel PERRAS
Mme Aline PERROT
Mme Jeanine PICQUE
M. Jean-Claude THOMANN

Début de la séance à 18 h 10.

Compte tenu de la convocation avancée à 18 h 00, certains élus n'ont pu se rendre à la commission, ils présentent leurs excuses. M. SARRAZIN informe que la prochaine commission budgétaire de janvier 2012 aura lieu à 18 h 30.

I – Présentation du Règlement Intérieur de l'Enfance

Conformément aux remarques des élus lors de la précédente commission, le règlement intérieur a été corrigé. Voici quelques unes des modifications :

- ✔ les horaires d'accueil ne sont pas précisés afin que ceux-ci s'adaptent aux spécificités de chaque commune,
- ✔ la précision de priorité d'accueil aux écoles publiques plutôt qu'aux « écoles privées » a été supprimée, celle-ci a semblé discriminatoire aux élus,
- ✔ une reformulation a été effectuée pour le texte concernant les refus de pré-inscription,
- ✔ l'indication concernant l'heure d'arrivée des enfants le midi a été notifiée,
- ✔ les modalités de surfacturation pour les familles extérieures à la CCPOH ont été notifiées...

Les élus n'ayant plus d'observations à apporter ce jour, le règlement intérieur est validé par la commission des affaires sociales.

Ce document sera proposé au Conseil Communautaire du mardi 29/11/11, pour une application au 1er janvier 2012.

II – Proposition de séjours Enfance

Monsieur Jérôme HALLER, responsable Enfance du secteur Est, présente les projets Enfance pour l'été 2012.

Il existe deux possibilités :

1) soit une organisation des séjours par le service Enfance en interne,
2) soit une réservation « clé en main » du séjour auprès de prestataires.

Constat des séjours 2011 :

► Cette année, la météo a été peu clémente. Les séjours sous tentes ont été peu confortables du fait de la pluie.

► Pour chaque séjour, une partie des animateurs permanents devaient obligatoirement partir avec les enfants. Ce caractère obligatoire a provoqué une baisse de motivation.

► De plus, pour palier à l'absence des animateurs réguliers sur les centres de loisirs, des vacataires ont été embauchés. L'équipe a alors rencontré des difficultés, les agents recrutés ne connaissant pas les enfants dans les centres.

En 2011, 30 enfants ont bénéficié de séjours d'une durée maximale de 5 jours. Compte tenu des recettes (participations familiales et caf) et des dépenses d'organisation, il restait à la charge de la CCPOH la somme de **17 962,00 €.**

<u>Voici nos propositions pour 2012</u> :

Sur la base d'un séjour plus long de 10 à 15 jours.

➔ **Pour une participation de 30 enfants**

<u>Option 1 : par organisation interne</u>

✗	option camping	reste à charge pour la CCPOH	20 841,00 €
✗	option pension complète	reste à charge pour la CCPOH	28 191,00 €

<u>Option 2 : par délégation à un prestataire</u>

reste à charge pour la CCPOH 13 500,00 €

➔ **Pour une participation de 40 enfants**

<u>Option 1 : par organisation interne</u>

✗	option camping	reste à charge pour la CCPOH	21 076,00 €
✗	option pension complète	reste à charge pour la CCPOH	30 826,00 €

<u>Option 2 : par délégation à un prestataire</u>

reste à charge pour la CCPOH 16 600,00 €

On peut constater que l'option «clef en main» est plus avantageuse. Le reste à charge pour la collectivité est inférieur au montant des séjours 2011, alors que 10 enfants de plus peuvent bénéficier des séjours pour une durée plus longue de 10 jours .

L'autre avantage des séjours « clef en main», c'est que l'ensemble de l'organisation est déléguée ainsi pas de problème de remplacement en cas d'arrêt maladie des agents, encadrement conforme à la législation respectant ainsi les diplômes adaptés aux activités (ex. brevet de surveillant de baignade). De plus, la responsabilité du séjour est déléguée à un organisme, ce qui protège la collectivité.

La Caisse d'Allocation Familiale alloue une participation de 400 € aux familles défavorisées pour un séjour supérieur ou égal à 8 jours.
En-dessous de 8 jours, aucune aide n'est attribuée. De ce fait, pour un séjour de 15 jours, il y a plus de familles à petits revenus susceptibles de pouvoir envoyer leurs enfants en séjour.
Un complément d'aide peut être demandé auprès d'une assistante sociale.
Certaines familles ont également des aides de leur C.E.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur une facturation prévisionnelle des séjours.

Pour 10 jours, les élus proposent la répartition suivante :

- 20 familles paieront un séjour à 450 €,
- 20 familles paieront un séjour à 500 €.

L'inscription aura lieu en avril 2012. Il sera possible de payer en 3 fois : avril, mai et juin 2012.

M. LAURENT comprend l'intérêt d'utiliser un prestataire mais trouve dommage qu'il n'existe plus de séjours en camps organisés par les animateurs. Il ne faut pas « casser la fibre animateur ».

Le séjour 2 jours 1 nuit au futuroscope de POITIERS a été conçu par M. Jérôme HALLER. Ce séjour a rencontré un vif succès cet été.

M. BARRUET trouve satisfaisant cette formule intéressante puisqu'elle répond mieux à la demande avec des séjours plus longs qui s'adresseront à un plus grand nombre de familles.

Mme MESTIRI précise que les prestataires offrent un vaste choix d'activités qui correspondent peut-être mieux aux goûts des enfants.

Mme Yasmine PEZANT précise qu'il existe encore des bivouacs inter-centres pendant l'été.

Après avoir pris connaissance des différentes documentations des séjours proposés, les élus laissent l'équipe choisir les séjours retenus. Les prestations seront présentées aux parents en mars 2012.

M. LAURENT rappelle qu'il faut être vigilant pour le transport en bus, 2 chauffeurs doivent être prévus ; il faut vérifier auprès des prestataires ce point de sécurité.

La demande de séjours primaire est importante. En 2011, certains enfants sont même partis aux 3 séjours organisés.

Conformément au projet pédagogique des accueils de loisirs, Mme PEZANT présente « le village africain » maquette réalisée uniquement avec des matériaux recyclables par les enfants de SAINT-MARTIN-LONGUEAU. Sur le même principe, au centre JULES FERRY de PONT-SAINTE-MAXENCE, une maison de poupée en carton a été conçue et exposée.

III – Proposition de séjours Jeunesse

En 2011, les séjours ont concerné 40 jeunes pour une durée de 10 et 11 jours .

Le montant qui restait à la charge de la CCPOH s'élevait à 17 421,14 €.

Pour 2012, pour 40 jeunes, 3 projets sont proposés :

- ✗ Organisation interne :
  reste à la charge de la CCPOH 29 726,76 €

- ✗ Organisation externe :
  reste à la charge de la CCPOH 16 550,00 €

- ✗ montage d'un projet en semi-autonomie :
  reste à la charge de la CCPOH 18 268,92 €

Cette troisième proposition est destinée à un adolescent qui souhaite choisir son séjour, mais qui ne veut plus d'une « colonie de vacances ».
C'est un séjour en semi-autonomie. Le jeune s'implique, participe à la vie quotidienne (vaisselle etc), est acteur dans la recherche , le projet et la mise en œuvre du séjour à partir d'un contrat de base défini au préalable. Les jeunes participants doivent présenter un certain degré de maturité. C'est une approche préliminaire pour des jeunes qui veulent partir seuls. Pour ce type d'accompagnement, l'équipe encadrante doit être souple et flexible.

Ce principe rassure les parents puisqu'il y a une équipe encadrante. Le règlement de la Jeunesse et des Sports est appliqué.

Les élus donnent leur accord pour cette dernière proposition.

Pour ce type de séjour, voici la participation proposée aux familles :

► pour 10 familles : séjour à 500 €,
► pour 10 familles : séjour à 550 €,
► pour 20 familles : séjour à 650 €.

Ces séjours sont ouverts à tous :

- prioritairement les jeunes qui fréquentent le PRJ tout au long de l'année,
- mais aussi les nouveaux.

Le but est de fidéliser la jeunesse du territoire.

Divers séjours sont proposés :

- 2 fois 5 jours,
- 1 week-end,
- 1 séjour de 8 jours.

La CAF verse également des allocations vacances à hauteur de 400 € pour une durée de 8 jours.

IV – Spectacle de Noël Petite Enfance

Il aura lieu le jeudi 08 décembre 2011 à la salle Claude Monnet de Pont-Sainte-Maxence. Deux représentations de « Charlotte, la Marmotte rigolote » auront lieu :

- **une séance à 10 h 00** précédée d'un goûter à 9 h 30 pour RIBAMBELLE, les GRENOUILLES, les MARIONNETTES, PIROUETTE-CACAHUETE ;
- **une séance à 15 h 00** suivie d'un goûter pour la Crèche Familiale, le RAM et les MARSU'PIOTS.

Les élus sont cordialement invités.

Le spectacle choisi cette année a permis une économie et d'investir une partie du budget fêtes et cérémonies dans un film. Ce film sera projeté au Cinéma en collaboration avec la Manekine **le mercredi 07 décembre 2011 après-midi**.

Ce film s'adresse à un très jeune public. 10 places ont été offertes à la Maison de la Solidarité et des Familles qui les attribuera à des familles monoparentales défavorisées.

V – Fermeture des structures Petite Enfance pour l'année 2012

Pour 2012, nous avons préconisé une alternance des vacances entre les structures par rapport à l'année 2011.

Si les congés des parents ne coïncident pas avec ceux de sa structure, il est possible d'accueillir l'enfant dans une autre structure.

De nombreux enfants entrent en crèche à la période de la rentrée scolaire, ce qui provoque des difficultés d'organisation pour les adaptations . Par conséquent, afin de faciliter les entrées, les crèches seront ouvertes à partir du 20/08/2012 ce qui permettra le déroulement des adaptations quinze jours au lieu d'une semaine actuellement avant la rentrée.

Cette disposition n'est pas transposable à la halte-garderie itinérante qui fonctionne différemment.

A partir de février – mars 2012, l'équipe de la Halte-garderie itinérante devrait être accueillie sur la commune de CINQUEUX. A ce jour, le carnet des réservations est plein.

Il y a toujours beaucoup d'Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale en vacances au mois d'août. Des replacements en crèche collective sont alors possibles quand les agents prennent plus de trois semaines de congés.
Toutes les structures sont fermées à Noël car de nombreuses familles sont en vacances.

Dans le cas où la cuisine serait mise en place en cours d'année , la crèche RIBAMBELLE restera ouverte afin d'éviter la livraison des repas pendant les congés.

VI – Divers

Le service Jeunesse va être réorganisé afin de :

- offrir une plus grande offre d'accueil, avec une ouverture le samedi soit au total 33 h au lieu de 16 h,
- réorganiser le territoire en accueil urbain et rural,
- fidéliser le public des jeunes,
- mettre en place des repères, un suivi des adolescents,
- améliorer la motivation de certains agents,
- recadrer le personnel pour non respect des règles de travail.

Le service Jeunesse comprend 9 animateurs, chacun à l'avenir aura une spécialité (sport, danse, chantier...).

M. SARRAZIN rencontrera l'équipe de la Jeunesse pour faire une mise au point en janvier 2012.

Aucune date n'a été fixée pour l'inauguration du Pôle services intercommunal.

M. LAURENT demande comment évolue le Pôle ? Mme PETIT répond :

- amélioration du secrétariat notamment avec le renfort de 2 personnes pour l'enregistrement des dossiers inscriptions ; le retard se résorbe,
- de ce fait, moins de réclamations des usagés Enfance,
- plus d'écoute envers les uns et les autres,
- croisement des informations entre les services.

Le pôle c'est 1500 familles soit l'équivalent des usagers d'une petite ville à gérer, à encadrer.
Lors du transfert de compétences, et l'ouverture des services, il n'a pas été possible d'anticiper ce succès.

Mme MESTIRI souhaite savoir si une nouvelle coordinatrice Petite Enfance a été recrutée.
Les profils ne correspondant pas, Mme PETIT assure les 2 postes temporairement.
De nouvelles annonces ont été envoyées.

Le portage de repas dispose d'un bureau mal agencé, l'espace de travail sera donc revu.

Le service a rencontré des problèmes dans la livraison des plateaux repas par rapport aux dates limite de consommation (délai très court, manque de fraicheur). Un suivi indicatif et qualitatif va être mis en place pour le suivi avec le fournisseur Apétito.

En janvier 2012, le Pôle accueillera les permanences suivantes :

- ✔ ADIL,
- ✔ AG2R , permanence retraite ,
- ✔ mission locale.

Les permanences avec le conciliateur juridique, Mme COINT, ont déjà démarré.

Il n'y aura plus de permanence au siège de la CCPOH .

Fin de la séance à 19 h 55.

Le Vice-président
en charge des Affaires Sociales

Ludovic Sarrazin